



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE FREGOUVILLE
DEPARTEMENT DU GERS

PV n° 6-2025

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 Novembre 2025

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le 17 novembre 2025 à 20 heures30, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DAROLLES Jean-Claude, Maire de FREGOUVILLE

Date de convocation du conseil et affichage : 10/11/2025	Conseillers municipaux en exercice :11 Présents : 8 Votants :9
Date d'affichage de la liste de délibérations : xxxx	

*Présents :

Madame ARIES Marlène, Messieurs : DAROLLES Jean-Claude, ARIES Eric, DALDOSSO Michel, DESSOLAS Charly, CAUBET Bernard, DUPOUX Florian, BAYONNE Nicolas.

*Absents/excusés ayant donné procuration: Madame CUVILLIER Pascale donne pouvoir à Monsieur Nicolas BAYONNE

*Excusés n'ayant pas donné procuration: Madame PINAREL Cynthia, Monsieur PERES Nicolas

Secrétaire de séance : Michel DALDOSSO

RAPPEL ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2025
2. Délibération : modification des statuts de la CCGT
3. Délibération : rapport d'activité de la CCGT
4. Délibération : Projet 2026
5. Point sur les travaux de l'école
6. Organisation des vœux 2026
7. Questions diverses

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h 35

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

Après relecture par les élus, le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des élus présents et représentés.

Détail du vote

Votants 9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
--------------	-----------	-------------	-----------------	---------------------------------------

2. Délibération : modification des statuts de la CCGT

Monsieur le Maire présente la délibération : Lors de sa séance du 25 septembre 2025, le conseil communautaire de la CCGT a adopté à l'unanimité une délibération portant modification de divers points de ses statuts :

- La loi du 18 décembre 2023 confie aux communes à partir du 1^{er} janvier 2025 le rôle d'autorité organisatrice de l'accueil des jeunes enfants (voir article L.214-1-3 du code de l'action sociale et des familles). Cette compétence étant exercée par la communauté de communes les statuts sont modifiés en conséquence : « Exercice de la qualité d'Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune

enfant en assurant la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE), qui comprend quatre missions principales :

- ✓ Recenser les besoins des enfants de moins de trois ans et de leurs familles concernant les services d'accueil ainsi que les modes d'accueil disponibles sur le territoire.
 - ✓ Informer et accompagner les familles ayant des enfants de moins de trois ans ainsi que les futurs parents sur les modes d'accueil existants.
 - ✓ planifier le développement des modes d'accueil en organisant une offre adaptée aux besoins identifiés, notamment à travers un schéma territorial pluriannuel.
 - ✓ Soutenir et améliorer la qualité des modes d'accueil par un accompagnement des gestionnaires et professionnels et par l'encouragement d'une meilleure offre.
- La commune de Fontenilles a quitté la CCGT, il convient de supprimer son nom des statuts.
 - Précision du nom du stade de Monferran-Saves : Stade Sauraignan.
 - Prise en compte de la dénomination France-Services et non plus Maison France Services
 - Clarification de l'intervention de la CCGT en tant que prestataire de service

Les élus débattent de ce sujet, ils conviennent qu'il s'agit d'une simple mise en conformité des statuts.

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote, elle est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Détail du vote

Votants 9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
--------------	-----------	-------------	-----------------	---------------------------------------

3.Délibération : rapport d'activité de la CCGT

Les élus ont reçu le document de 55 pages (approuvé à l'unanimité en conseil communautaire le 25 septembre 2025) en amont de la réunion. Monsieur le Maire en explicite les grandes lignes.

Il soumet la délibération au vote, elle est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Détail du vote

Votants 9	Pour 9	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
--------------	-----------	-------------	-----------------	---------------------------------------

4.Délibération : Projet 2026

Monsieur le maire expose la pertinence de reprendre, pour 2026, le projet de transformation du terrain de tennis communal en espace multi-sports de type « City stade ». Projet émanant du club de tennis de Frégouville. En effet il estime qu'en cette année d'élection municipale, peu de communes seront en demande de subventions, nous pouvons donc espérer obtenir une aide financière à un taux élevé de la part des divers bailleurs de fonds : État, région, département, CAF, agence nationale du sport.....

Les élus en débattent, certains estiment que la rénovation de l'aire de jeux est prioritaire, d'autres considèrent qu'avec le terrain de rugby nous disposons déjà d'un équipement suffisant.

A l'issue du débat, un consensus se dégage pour lancer les demandes de subventions sur un projet comportant deux volets : d'une part la transformation du terrain de tennis en terrain multi-sports, d'autre part la rénovation de l'aire de jeux. En fonction des retours de ces demandes de subventions, la prochaine équipe municipale décidera de la suite à donner à ce projet.

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote, elle est adoptée à la majorité des élus présents ou représentés.

Détail du vote

Votants 9	Pour 7	Contre 0	Abstention 2	DÉCISION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
--------------	-----------	-------------	-----------------	---------------------------------------

5.Point sur les travaux de l'école

Les élus présents à la dernière réunion de chantier nous communiquent les éléments suivants :

- La toiture principale est terminée
- La terrasse qui fait la jonction entre ancien et nouveau bâtiment a pris du retard, mais sera réalisée dans les prochains jours.
- On note des manques de précisions sur le gros œuvre, toutefois rien n'est irrattrapable.
- La pose des menuiseries et le travail du plaquiste vont pouvoir commencer rapidement.
- Des questions sont posées par le ferronnier : les grilles doivent-elles être occultantes ? Le portail d'entrée doit-il être rehaussé? La réponse sera apportée par l'architecte après vérification de la réglementation et des normes.

6.Organisation des vœux 2026

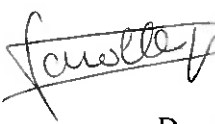


Après discussion, la cérémonie des vœux de la municipalité est fixée au dimanche 18 janvier 15h00 selon les mêmes modalités que l'an dernier (tourteaux à la maison Bourrec à Preignan).

7. Questions diverses

Monsieur le Maire nous informe d'une nouvelle version du projet Photovoltaïque de Monsieur Yannick IDRAC. La surface du projet est réduite à 10 ha. Le représentant de l'entreprise souhaite présenter le projet au conseil municipal. Les élus se disent opposés au principe même de ce type de projet et ne souhaitent donc pas recevoir cette personne.

Liste des délibérations prises lors de la séance du 17/11/2025

- 1.Modification des statuts de la CCGT
- 2.Rapport d'activité de la CCGT
- 3.Projet 2026

<p style="text-align: center;">Le Maire</p>   <p style="text-align: center;">Darolles Jean-Claude</p>	<p style="text-align: center;">Le secrétaire de séance</p>  <p style="text-align: center;">Daldosso Michel</p>
---	--